AST BTP de l'Ain
Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain
www.ast-btp-ain.fr

SIM.I02.07

SUIVI INITIAL & PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ
SOUS L'AUTORITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL

SUIVI INDIVIDUEL GÉNÉRAL (SIG)

CAS GÉNÉRAL
suivi individuel minimal pour tous salariés (dont apprentis)

Autorisation de conduite

Habilitation électrique voisinage de pièces nues sous tension

SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

Travail de nuit

<18 ans sans travaux réglementés

Agents biologiques groupe 2

Champs électro-magnétiques >VLEP

Travailleur handicapé et en invalidité

Femmes enceintes, allaitantes, venant d'accoucher

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (SIR)

Amiante

Plomb

CMR

Agents biologiques groupes 3&4

Rayonnements ionisants Cat. B

Montage/démontage d'échafaudages

Manut. manuelles habituelles >55Kg

Demande écrite de l'employeur

<18 ans avec travaux réglementés

Rayonnements ionisants Cat. A

Milieu hyperbare

EMBAUCHE AFFECTATION

Dans les 3 mois après la prise de poste

VIP INITIALE
Dans les 3 mois maxi
Apprentis: dans les 2 mois
☑ Attestation de suivi

Dans les 3 mois après la prise de poste

Visite d'Info et de Prévention **INITIALE**
☑ Attestation de suivi
☑ Attestation de non contre-indications médicales

AVANT la prise de poste

Visite d'Info et de Prévention **INITIALE**
☑ Attestation de suivi

Dans les 3 mois après la prise de poste

Visite d'Info et de Prévention **INITIALE**
☑ Attestation de suivi

AVANT la prise de poste

Visite Médicale d'Aptitude **à l'EMBAUCHE**
☑ Avis d'aptitude

AVANT la prise de poste

Visite Médicale d'Aptitude **à l'EMBAUCHE**
☑ Avis d'aptitude

1 AN

Visite Médicale d'Aptitude **PÉRIODIQUE**
☑ Avis d'aptitude

2 ANS

Visite **PÉRIODIQUE DE SUIVI**
☑ Attestation de suivi

Visite **INTERMÉDIAIRE**
☑ Attestation de suivi

3 ANS

5 ans max
Visite d'Info et de Prévention **PÉRIODIQUE**
☑ Attestation de suivi

Visite d'Info et de Prévention **PÉRIODIQUE**
☑ Attestation de suivi

Visite d'Info et de Prévention **PÉRIODIQUE**
☑ Attestation de suivi

4 ANS

5 ans max
Visite d'Info et de Prévention **PÉRIODIQUE**
☑ Attestation de suivi
☑ Attestation de non contre-indications médicales

Visite Médicale d'Aptitude **PÉRIODIQUE**
☑ Avis d'aptitude

À l'issue de toute visite réalisée par le médecin du travail peuvent être délivrés :
☐ avis d'aptitude
☐ annexe 4 « aménagements »
☐ avis d'inaptitude

Visite réalisée par le médecin du travail

Visite réalisée par un professionnel de santé (médecin du travail, infirmier en santé au travail, collaborateur médecin, interne)

☑ Document délivré au minimum
☐ Autre document possible

Document de fin de visite signé par le salarié